



## Classe virtuelle

### Sensibilisation à l'ergonomie pour l'encadrement

#### Objectif

- Identifier les composantes de l'activité
- Être capable de mettre en pratique, sur le terrain et dans différentes situations de travail, la technique des observations dites " globales " en ergonomie.

#### Programme

- Théorie (1h30) :
  - Tour de table, présentation des services et contraintes ou problématiques rencontrées
  - Introduction sur la sécurité et les conditions de travail
  - Points théorique sur l'ergonomie, les techniques d'observation des situations de travail
  - Rappel des pathologies articulaires et discales
  - Présentation de l'exercice cas pratique à réaliser avant le module 2
- Module 2 – Exercice pratique (45 min) :
  - Correction de l'exercice cas pratique avec les participants
  - Présentation des consignes pratiques à réaliser sur le terrain
  - Rappel des gestes et postures

#### Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Support de formation PowerPoint
- Vidéos
- Quizz
- Ateliers de mise en pratique

#### Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation individuelle (QCM)

#### Rappel de la législation

**DIRECTIVE DU CONSEIL du 29 mai 1990** concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (quatrième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE) (90/269/CEE)

**Article R4541-1** Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toutes les manutentions dites manuelles comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables.

**Article R4541-8** L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque.

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

**Article L4141-1** L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier. Article R4541-5 Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :

1° Évalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

2° Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorso-lombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

**Preventech**  
**Formation**

Tél : 01 44 09 70 44 / [www.preventech.net](http://www.preventech.net)



#### Durée

3 heures



#### Quantité

8 max.



#### Prérequis

Aucun prérequis



#### Personnel concerné

Managers, responsable, encadrement



#### Intervenants

Un ergonome



#### Type

Intra-entreprise  
Classe virtuelle



#### Prix

900 € HT/ par groupe pour les deux modules

Option: coaching individuel:  
280€ HT/1'heure

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.